

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des agrofournitures pour livraison directe dans les exploitations de nos agriculteurs.

2. Domaine d'application et responsabilité

Cette procédure s'applique exclusivement aux engrais solides.
Le responsable commercial est chargé de faire respecter les dispositions de la procédure.

3. Définitions

Agrofournitures ou **Marchés** : produits nécessaires à l'exploitation agricole (semences, fertilisants, phytosanitaires, graineterie)

Fertilisants : produits de nutrition des plantes

Phytosanitaires : produits de santé végétal

4. Informations complémentaires

documents de référence : Norme ISO 9001 chapitre 8.5 "production et prestation de service"

5. Diffusion

1	SQ	1	DG	30	SILOS	1	INF		EXE	1	DEV		ENT
	PER	1	APP		CER	1	LOG	1	SEM				

6. Modifications

21/10/09	Création sous référence 7.5-18	Indice 00
03/03/10	Ajout des signatures sur les bons de commande papier	Indice 01
17/05/11	Mise en commun de la procédure applicable à la coopérative et à la SAS SENAP	Indice 02
03/08/15	Harmonisation des systèmes qualité dans le cadre de la fusion	Indice 03
25/07/17	Prise en compte des exigences de la version 2015	Indice 04

Nom :	S. MAUPOU
Visa :	SM

RÉDACTION

Nom :	F. LUBIN
Visa :	FL

VALIDATION

Nom :	G. RIVET
Visa :	GR

APPROBATION

magasinier ou conseiller

magasinier ou conseiller

serv. agrofournitures

serv. agrofournitures

serv. agrofournitures

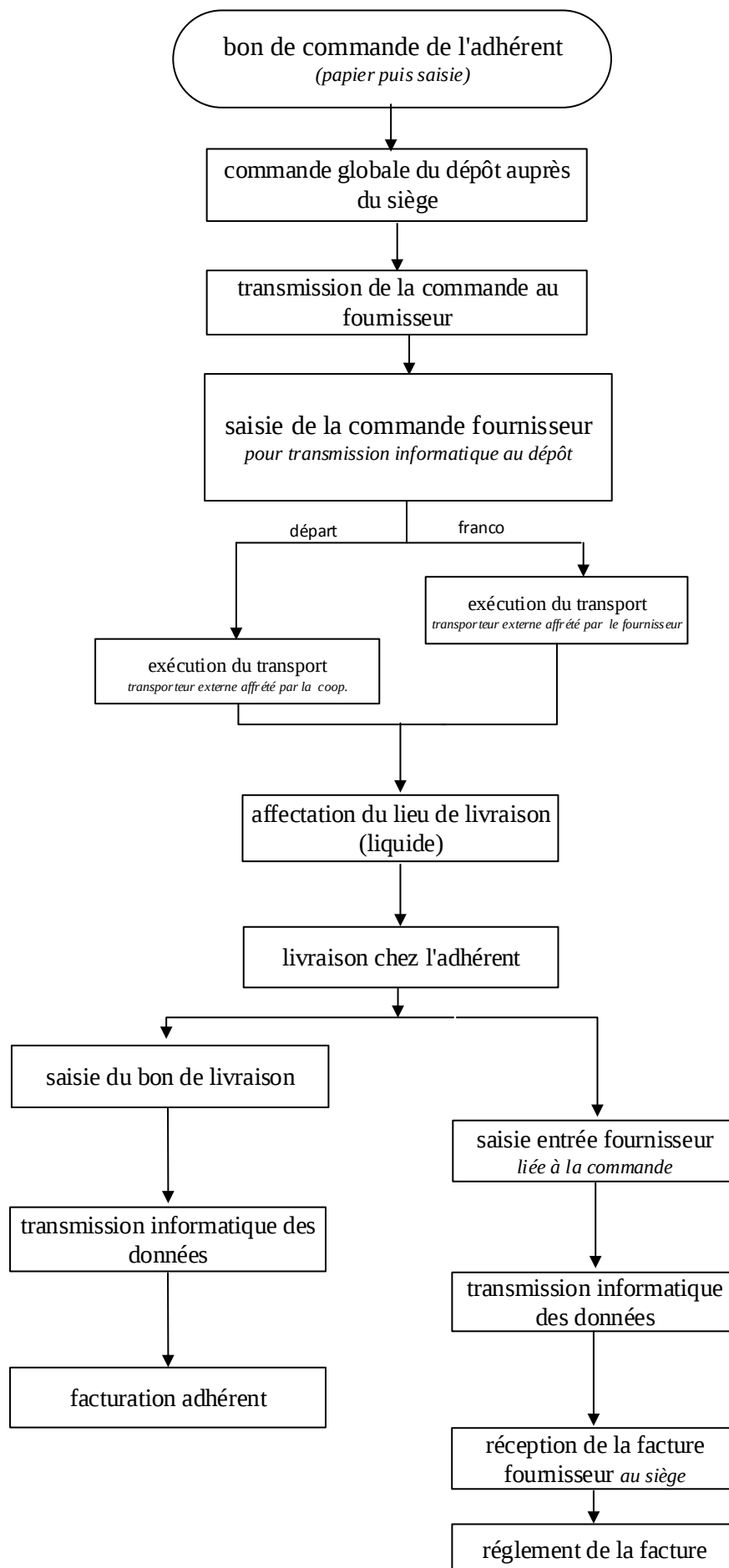
serv. agrofournitures

serv. agrofournitures

serv. agrofournitures

resp. commercial

serv. trésorerie



bon de commande
manuel ou
informatique signé par
l'adhérent et le
conseiller ou
magasinier

EN 8.5-16-1

commande
fournisseur

bon de livraison

bon entrée
fournisseur

facture